



MEMBRES DE LA CORPORATION

Deviennent Membres les personnes qui s'intéressent et s'engagent à appuyer la mission et les objectifs de l'Organisation tels que stipulés dans la Section 2 de ses *Statuts et règlements*. Les Membres ont le droit d'assister aux assemblées des Membres et de voter; ils sont à la base de la vitalité, de la durabilité et du succès de l'Organisation. C'est le Conseil d'administration qui admet les Membres.

Types de membres

- 1) **Représentants d'équipe** - les personnes qui gèrent une ligue ou entraînent une équipe de joueurs aînés de hockey récréatif qui fournissent de l'appui financier à l'Organisation et qui appuient sa mission et ses objectifs;
- 2) **Conseil d'administration** - toute personne élue par les Membres pour participer à l'administration de l'Organisation;
- 3) **Dirigeants** - toute personne siégeant au Conseil d'administration et nommée par le Conseil pour occuper une des fonctions exécutives de l'Organisation, comprenant la Présidence du Conseil, la Vice-Présidence du Conseil, la Présidence et le Directeur-Général, la Vice-Présidence, le Secrétariat et la Trésorerie;
- 4) **Membres des comités** - toute personne qui se porte volontaire pour servir comme membre d'un des comités permanents de l'Organisation (i.e. Planification et réglementation, Relations publiques, Commandites, Événements spéciaux, Anciens 80 et plus, Sélection et adhésion, Site web et Finances);
- 5) **Membres du Conseil consultative** - toute personne représentant une province et fournissant des services dans sa province ou sa région en appui au mandat national de l'Organisation;
- 6) **Intronisés** - toute personne qui a été officiellement intronisée au Temple de la renommée du hockey 80+ comme Joueur ou comme Bâtitteur et à qui a été attribué le statut de Membre honoraire à vie;
- 7) **Membres individuels** - toute personne qui fait une demande pour être Membre et qui est admis par le Conseil d'administration en reconnaissance de son intention expresse d'appuyer activement la mission et les objectifs de l'Organisation.

Le Temple de la renommée du hockey 80+ apprécie et encourage les personnes à devenir Membre de l'Organisation. L'appui que l'Organisation reçoit d'un bout à l'autre du Canada rend hommage à l'importance du travail qu'elle accomplit pour reconnaître ces Joueurs et ces Bâtitteurs inspirants qui contribuent beaucoup à la promotion du hockey des « vieux ». Nos intronisés partagent notre amour du hockey et sont un témoignage de la contribution du



TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY 80+

80+ HOCKEY HALL OF FAME

hockey à un style de vie en santé, actif et agréable pour les personnes âgées du Canada. Ces personnes méritent tout notre appui!